

Conventions de participation prévoyance et santé du CDG 2B



UNIS AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS DE HAUTE-CORSE

SOMMAIRE

- **01 PRÉSENTATION**
 - La démarche
 - Groupement MNT-MDC
 - Votre équipe dédiée
 - Les avantages du collectif
 - Comment adhérer aux conventions
- **02 VOTRE OFFRE PREVOYANCE**
 - La prévoyance
 - Les garanties et cotisations
 - Les services inclus
 - L'adhésion des collectivités/ agents
 - Les espaces dédiés
- **03 VOTRE OFFRE SANTÉ**
 - Présentation de la Mutuelle de la Corse
 - Les garanties et cotisations
 - Les services inclus
 - L'adhésion des collectivités/ agents
 - Les espaces dédiés à la gestion du contrat

PRÉSENTATION

LA DÉMARCHE

Contexte de la réforme : Participation financière minimum des employeurs publics pour les agents en santé (15€/mois/agent) et prévoyance (7€/mois/agent)

Participations versées uniquement aux agents souscrivant aux conventions

Ces conventions prennent effet au 1-1-2026 pour une durée de six ans.

PRÉSENTATION

LE GROUPEMENT

2 mutuelles historiques au service des collectivités de Haute-Corse

- La **Mutuelle Nationale Territoriale** avec plus d'1 million de personnes protégées, et 18 000 collectivités territoriales accompagnées, place l'utilité au cœur de son action quotidienne.
- La **Mutuelle de la Corse** avec près de 4 000 contrats collectifs gérés pour les collectivités et entreprises, allie proximité et adaptabilité grâce à une solide implantation auprès de tous les bassins de vie insulaire.



ORGANISATION DU GROUPEMENT

1 interlocuteur
dédié



Marie-Cécile GIORGETTI
Responsable Développement
Interlocutrice privilégiée du CDG
et des collectivités locales en **Prévoyance**.



Emmanuelle ROSSI
Responsable Collectivités
Interlocutrice privilégiée du CDG et
des collectivités locales en **Santé**.

MNT et Mutuelle de la Corse sont en capacité de faire souscrire les agents sur les 2 volets
Santé, Prévoyance

LES AVANTAGES DU COLLECTIF

AGENTS



Pas de questionnaire médical, ni de délai de stage si l'agent adhère dans les délais



Taux de cotisation unique, pas de limite d'âge, solidarité intergénérationnelle



Participation financière de la collectivité et gestion simplifiée et conforme

COLLECTIVITES



Une solution clé en main piloté par le Centre de gestion



Une tarification négociée avec un encadrement tarifaire



Attractivité RH

ADHESIONS DES COLLECTIVITÉS

1



Réflexion sur l'adhésion et le montant de la participation >
La collectivité transmet sa lettre d'intention

A réception de la lettre d'intention, le contrat est paramétré dans l'outil et les adhésions des agents peuvent débuter.

2



Consultation du CST

Du CDG pour les collectivités de -50 agents ou de votre collectivité

3



Délibération du conseil

Avec le montant de la participation

4



Signature des documents contractuels

Conditions particulières

Pour un contrat actif au 01/01/2026